



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE  
COTE D'OR  
MAISON DES ASSOCIATIONS  
2 Rue des Corroyeurs  
Boite N 14 21000 DIJON

*Le 07 mars 2026*

Tél : 03 80 43 84 56

Mail : [president@cotedor.ufcquechoisir.fr](mailto:president@cotedor.ufcquechoisir.fr)

## **ASSEMBLEE GENERALE du 27 mars 2026**

### **Rapport d'orientation- Année 2026**

#### **INTRODUCTION :**

L'année 2026 devrait être une année exceptionnelle : en effet, en plus de nos missions habituelles :

- Nous nous modernisons avec notre nouveau nom, notre nouveau logo,
- Nous allons adapter nos statuts pour actualiser les conditions d'élections des membres du Bureau,
- Nous allons renouveler nos représentants dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux (pour une durée de 4 ans),
- Nous allons fêter notre jubilé : en effet, l'association locale Côte d'Or a été créée en 1976 ! ce jubilé aura lieu le 17 octobre 2026 et notre Présidente Fédérale sera présente.
- Nos nouveaux locaux à la maison des associations sont désormais opérationnels et ils apportent un cadre de travail tout confort pour les bénévoles.

#### **MANAGEMENT DE L'ASSOCIATION :**

##### **Ressources humaines :**

##### **Recrutement :**

Nous continuerons à recruter des bénévoles comme en 2025 pour pallier les départs et renforcer nos missions d'information et de défense des consommateurs.

Nous allons ajuster notre cotisation à destination des jeunes de moins de 26 ans qui constituent aujourd'hui une cible d'avenir et mener une réflexion sur les cotisations adhérents et bénévoles.

Par ailleurs, le recrutement d'une responsable « litiges bailleurs sociaux » avec un statut de CDD est envisagé pour professionnaliser le traitement des dossiers.

### Formation :

Les priorités de formation seront :

- Formation des nouveaux bénévoles avec la découverte de notre association nationale,
- Formation des bénévoles participant aux animations extérieures et notamment « la grande roue ».

### Rencontres bénévoles :

Les journées « bénévoles » seront renforcées : elles permettent de partager la vie de l'association et de mieux se connaître.

### Les conseils d'administration :

Ils seront décentralisés pour deux d'entre eux/an dans nos antennes de Beaune et de Semur pour favoriser le rapprochement des bénévoles des antennes et du siège.

### L'outil de gestion de l'AL : GESTAL :

#### **Ateliers Gestal -travaux en petits groupes- :**

**Mise en place du Réseau Gestal** par la fédération, il est constitué de RNG (niveau National), de RRG (niveau UR), de CLG (niveau AL).

**Objectif** : mutualiser les connaissances parmi les 13 UR et les 130 AL qui constitue ce réseau et ainsi :

- mieux répondre aux questions pratiques des conseillers litiges (CL),
- harmoniser les pratiques dans le traitement des litiges,
- mieux recenser les litiges sériels.

**Les interlocuteurs dédiés** : le service juridique de la fédération a mise en place un contact privilégié auprès de professionnels, DARTY, EDF, etc. afin de faciliter le traitement du litige.

L'investissement de nos conseillers litiges (CL) contribue chaque jour à conforter l'UFC-Que Choisir comme association au service des consommateurs de référence.

### **Offre couplée :**

Un rappel : cette offre permet à l'adhérent de profiter d'un tarif préférentiel de **9€90/an** à l'abonnement du site [quechoisir.org](http://quechoisir.org), s'il renouvelle son statut avant la fin de son adhésion. **Le seul mode de paiement valable pour cette opération est la carte bancaire, il n'est plus possible de payer par chèque.**

### **Permanences décentralisées**

Les permanences fonctionnent à un rythme constant. Les deux conseillers de la permanence de Beaune accueillent toujours le samedi matin. Les conseillers de Montbard (les 2 premiers mercredis de chaque mois) et Semur-en-Auxois (les 3ème et 4ème mercredi du mois), Ces derniers organisent un Forum d'initiatives locales pour l'environnement et une consommation responsable qui se déroulera le dimanche 28 septembre.

### **COMMUNICATION EXTERNE :**

**Un effort tout particulier sera fait pour que nous soyons présents et actifs sur les réseaux sociaux-en priorité FB (qui a encore le plus grand nombre d'utilisateurs) et Instagram.**

Nous continuerons nos actions pour rencontrer des consommateurs lors des évènements extérieurs comme le salon des seniors, la tenue d'un stand à Dijon, etc...

Ces actions doivent nous permettre de communiquer sur notre nouvelle identité et de mieux faire connaître notre raison d'être.

La communication envers nos adhérents sera renforcée à l'aide de messages « spots » et la ligne éditoriale de notre magazine « Voir et Savoir » fera la part belle à nos actions et nos réussites pour les consommateurs de Côte d'Or.

Le changement d'identité visuelle sera l'opportunité de communiquer selon deux axes notamment :

- La communication « institutionnelle »,
- La communication « grand public ».

### **Le Printemps des Consommateurs :**

- nous serons présents lors du salon des seniors à Dijon les 02 et 03 avril,
- nous tiendrons un stand à Bellefond lors du marché « bio »,
- nous animerons un stand en juin place F.Rude à Dijon.

### **TRAITEMENT DES LITIGES :**

Nous continuerons nos missions de défense des consommateurs dans le cadre des litiges rencontrés.

Nous viserons à établir une permanence à Auxonne (après les élections).

Grâce à une communication « agressive » sur les réseaux sociaux, nous développerons notre notoriété et le nombre de dossiers litiges devraient progresser.

### **RELATION AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX :**

L'année 2026 sera particulière et déterminante : pour permettre aux locataires sociaux d'être présents dans les instances dirigeantes (CA, CCL...), une campagne électorale va débuter et se terminera par des élections en fin d'année, le mandat de 4 ans obtenu en 2022 arrivant à échéance...

Ceci suppose pour les associations telles que la nôtre, qui souhaite y participer, soient associées à l'examen d'un projet de protocole électoral, lequel une fois validé par le Conseil d'Administration, sera porté à la signature chez chaque bailleur social. A savoir que tout protocole doit être calqué sur celui qui a été adopté en septembre 2025 au niveau national par l'Etablissement Social de l'Habitat (ESH).

C'est le protocole qui prévoit notamment la composition des listes et le nombre de candidatures (6 à 8) en respectant la parité et les conditions à remplir par les locataires (paiement loyer et charges et attestation sur l'honneur...).

Concernant notre association les étapes examen du projet et validation du CA ont permis la signature du protocole électoral chez ORVITIS le 20 janvier 2026.

Depuis nous avons reçu la liste du patrimoine de ce bailleur et nous allons pouvoir lancer, auprès des locataires des immeubles concernés, les appels à candidature notamment auprès de ceux qui avaient candidaté en 2022 dont les 2 élus actuels.

Concernant le protocole de Grand Dijon Habitat (GDH), une réunion préparatoire a eu lieu le 8 janvier, le projet devrait être adopté par le CA du 27 février et signé dans la semaine qui suit. La validation entrainera la mise à disposition du patrimoine de ce bailleur ce qui nous permettra de lancer les appels à candidatures auprès des locataires concernés même si là aussi, nous solliciterons les personnes qui s'étaient portées candidates en 2022 et bien sûr l' élu en place.

Pour le bailleur social HABELLIS, une réunion préparatoire a eu lieu le 13 janvier pour examiner le projet de protocole électoral. Celui-ci devrait être approuvé lors du Conseil d'Administration de ce bailleur social prévu le 12 mars 2026 permettant la signature de celui-ci par l'UFC Que Choisir de Côte d'Or.

Enfin, pour le bailleur CDC Habitat social, un protocole électoral national sera ouvert à toutes les Associations agréées (Logement ou Consommation) dont l'UFC Que Choisir. Celui-ci est en cours d'examen dans le cadre de réunions auxquelles nous sommes invités à participer au côté de la Fédération.

Lorsque le protocole électoral sera arrêté nous pourrons aussi lancer localement la campagne de candidature de locataires sous l'enseigne UFC Que Choisir.

A noter que pour ce bailleur, faute d'obtenir la résolution de certains problèmes, nous avons pris contact avec la Mairie de Talant pour dénoncer ces situations non résolues. La réunion a eu lieu le 2 février et nous sommes convenus de nous rencontrer périodiquement pour faire un point.

Dernier bailleur social du département : ICF SUD EST MEDITERRANNEE dont le siège est à Lyon mais qui dispose d'une Agence à Dijon. Nous avons fait connaître notre intention de participer aux élections et demandé la protocole électoral 2026.

La réponse est attendue mais on a déjà eu à régler des problèmes de locataires et on connaît en partie les immeubles concernés....

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, nous devrions recruter un ou une responsable des litiges liés aux locataires sociaux.

Et pour compléter le dispositif, nous faisons appel à nos bénévoles mais aussi aux adhérents locataires sociaux pour la distribution des flyers « appels à candidature ».

Si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe au sein de l'association UFC Que Choisir de Côte d'or, vous serez les bienvenus.

## **DEVELOPEMENT DURABLE ET CONSOMMATION RESPONSABLE :**

**Pour la quatrième année de mise en œuvre du rapport d'orientation** sur l'accès de tous à une « consommation responsable » nous vous proposons les actions suivantes :

### **AGRICULTURE / ALIMENTATION / EAU / ALIMENTATION-SANTÉ**

Soutenir l'organisation et la promotion d'une alimentation locale, saine et durable notamment dans le cadre de projets alimentaires territoriaux

Représenter les usagers domestiques dans les instances de gestion de l'eau (C.L.E., contrats Saône, ...) : contribution aux études prospectives d'adaptation climatique, à la révision des Volumes Prélevables ; à la tarification sociale de l'eau et à la sécurisation quantitative des services de l'eau

Informers les consommateurs sur la prévention alimentation-santé : Nutri-score, Planet-score, Quelproduit ?, réalisation des RV Conso.

## **GESTION des DÉCHETS / ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Diffuser de l'information sur l'économie circulaire, sur l'extension des consignes de tri et la tarification incitative.

Veiller à la gestion des biodéchets par les collectivités ; visites d'installations de tri des déchets.

Suivre l'application des plans de prévention des déchets, dans les concertations des agglos et communautés de communes (CCSPL).

## **ÉNERGIES - CLIMAT**

Diffuser des conseils sur la tarification énergétique, les opérations groupées fédérales, la sobriété, la rénovation énergétique.

Participer au suivi des Plans Climat Air Énergies territoriaux des Métropoles et EPCI.

## **RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES, SANTÉ-ENVIRONNEMENT :**

Représenter les riverains : suivi des sites à risque (réunions CSS, CoDERST, CDPRNM),

Diffuser les données des observatoires régionaux de santé (ORS), de l'association régionale de prévention (Promotion Santé BFC), d'Atmo BFC (qualité de l'air).

## **SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX**

Représenter les usagers des services publics locaux (CCSPL EPCI, Métropoles, Aéroport de Dijon, SICECO, SESAM, comités des partenaires de gestion des mobilités ...)

**Pour réaliser toutes ces missions, de nouveaux bénévoles sont les bienvenus : n'hésitez pas à nous rencontrer !**

## **SANTÉ :**

Dans le cadre du rapport d'orientation 2023-2027 du mouvement UFC Que Choisir, les objectifs de l'association locale Côte d'Or sont les suivants :

- intégrer progressivement les nouveaux représentants des usagers désignés par l'ARS fin 2025,
- animer le domaine de la santé au sein de l'AL,
- développer notre présence en tant que représentants des usagers dans les établissements hospitaliers,
- s'impliquer dans les démarches de certification engagée par les hôpitaux et cliniques,
- communiquer auprès des adhérents dans chaque numéro du journal « Voir et Savoir » pour les informer de l'actualité « santé »,
- expliquer les évolutions dans le domaine médical en France et nos combats lors des manifestations « grand public ».

## **ENQUÊTES :**

Nous commençons l'année avec 24 enquêteurs.

Notre domaine d'intervention s'est élargi grâce au recrutement de nouveaux bénévoles.

Hors axe Grand Dijon/Beaune, nous sommes présents dans les secteurs de Semur en Auxois, Montbard, Sombornon/Pouilly en Auxois, Vitteaux, Saint - Seine l'Abbaye, Auxonne et Genlis. De nouveaux bénévoles sont en cours de recrutement.

Notre 1ère enquête a eu pour sujet les emballages en plastique. Une autre est prévue en mars/avril.

## RENDEZ-VOUS CONSO :

Dans le cadre la lutte pour une meilleure alimentation et santé, les rendez- vous consommateurs monteront en puissance à destination :

- des adhérents,
- des publics des associations de Côte d'Or,
- des structures institutionnelles.

## ACTIONS EN JUSTICE :

Notre agrément judiciaire ayant bien été renouvelé en date du 20 septembre 2024, nous continuerons à intervenir au niveau judiciaire pour les affaires appelées devant le Tribunal Correctionnel, affaires dans le cadre desquelles effectivement l'intérêt des consommateurs est à défendre.

Lorsque notre avocat Maître Eric RUTHER nous informe d'un dossier pouvant donner lieu à constitution de partie civile de la part de notre association, et après étude de celui-ci, cette constitution est déposée au tribunal. Nous demandons alors des condamnations et l'octroi de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

## CONCLUSION :

L'année 2026 sera exceptionnellement riche de combats indispensables en continuité de notre stratégie et des évolutions de notre société. Chaque consommateur doit pouvoir compter sur la mobilisation des bénévoles de l'association UFC Que Choisir de Côte d'Or.

Le jubilé de notre association que nous fêterons cette année le 17 octobre sera un moment fort pour la reconnaissance de chaque bénévole et de chaque adhérent.

Le recrutement de nouveaux bénévoles continuera afin d'assurer pleinement nos missions pour le bien-être de tous les Côtes d'Orient et les Côtes d'Oriens.

DIJON, le 07 mars 2026

Le Président de l'UFC Que Choisir de Côte d'Or

Christian Chaudouet